

Procès Verbal du conseil municipal

Séance du 20 janvier 2023 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de les Authieux sur Calonne convoqué le 09 janvier 2023 réuni à la mairie, sous la présidence de Mme FESQUET Christelle, Maire.

Etaient présents : M LEBEL Thomas, M AMAURY Jacques, Mme BOIREAU Sandra, M GARNAULT Fernand, Mme HOUEL Florence, Mme CASSE Jocelyne, M VERSAVEL Antoine, M ROBERGE Olivier.

Absents excusés : M HAMM Alain, M DODIER Pascal

Mme CASSE a été élue secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint la réunion peut débiter.

Délibération adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ENERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

Délibération taxe d'aménagement : modalités de reversement

Mme le Maire rappelle l'objet de la taxe d'aménagement et les différents textes en vigueur et en particulier, la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 qui rend obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et les communautés de communes.

Le conseil communautaire devait entériner la clé de répartition en décembre 2022, mais ce sujet a été retiré de l'ordre du jour compte tenu des décisions votées par le Sénat dans le cadre de la loi des finances rectificatives du 25 novembre 2022.

En effet, le reversement de la taxe d'aménagement par les communes au profit des EPCI est devenu facultatif.

Il est aujourd'hui possible de revenir sur la délibération déjà prise dans un délai de 2 mois suivant la promulgation de la loi des finances rectificatives du 1^{er} décembre 2022.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'annuler la délibération prise en date du 18 novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler la délibération concernant le reversement de la taxe d'aménagement.

Projets travaux

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer les projets de travaux prévus en 2022 sur 2023 soit la colonne enterrée en partenariat avec TERRE D'AUGE INTERCOM, les réserves incendie et l'entretien des chemins.

Projets animation

Mme le Maire propose au Conseil Municipal pour les animations de l'année les dates suivantes :

8 mai et 11 novembre : commémorations

Pâques : 9 ou 10 avril (à définir)

Pique-nique : 11 juin

Messe : 1^{er} juillet

Repas des Aînés : 12 novembre

Noël des enfants : 3 ou 10 décembre (selon animation)

Affaires diverses

Mme le Maire explique que l'abribus se trouvant au Carrefour rouge (Authieux/Mesnil sur Blangy) a un trou dans le toit. Elle va se renseigner afin de voir qui doit réparer et si la commune doit participer.

La séance est levée à 21 heures 45.

Mme le Maire,
Christelle FESQUET

